



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 24 juin 2024**

**Date de la convocation** : mardi 18 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 6 Rue du Professeur Garrigou Lagrange : résiliation du bail emphytéotique conclu avec la Fédération des Associations Portugaises des Pyrénées-Atlantiques (FAPPA)**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre d'un bail emphytéotique en date du 1er février 1989 et de son avenant signé les 24 et 26 juillet 2000, la commune a mis à la disposition de la Fédération des Associations Portugaises des Pyrénées-Atlantiques (FAPPA), pour une durée de 99 ans, un terrain d'une superficie de 1245 m<sup>2</sup> situé rue du Professeur Garrigou Lagrange, sis sur les parcelles cadastrées DH n°316 et n°313.

Cette mise à disposition a été conclue pour permettre la construction d'un foyer appelé « Maison du Portugal », lieu qui a contribué toutes ces dernières années, à développer l'animation socio-culturelle et sportive des différentes organisations portugaises des Pyrénées-Atlantiques.

La FAPPA a été dissoute le 10 mars 2022 à la suite de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2022, actant la démission pour cause de maladie de son président et de son non-remplacement.

La dissolution d'une association n'entraînant pas de plein droit la résiliation du bail qui lui a été consenti, il vous est proposé d'acter cette résiliation qui sera réalisée sans contrepartie financière.

Cet acte transfèrera à la collectivité la propriété de l'immeuble construit par la FAPPA sur le terrain mis à sa disposition. La Ville de Pau prendra en charge les frais de résiliation.

Un nouveau mode de conventionnement permettra à l'association sportive domiciliée au sein de ce foyer d'y maintenir son siège social et de poursuivre ses activités.

**Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Approuver la résiliation du bail emphytéotique du 1er février 1989 et de son avenant signé les 24 et 26 juillet 2000 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ;**
- 3. Décider que les frais de résiliation et les frais de publication de cet acte authentique au service de la publicité foncière, seront pris en charge par la Ville de Pau.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU